REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN MANGAK'ARMOR

ARTICLE 1

Le Département des Côtes d'Armor, en partenariat avec la ville de Plédran, les librairies Japanim (Saint-Brieuc) et Le Grenier (Dinan), organise un concours de dessin autour du thème :

Inventez une héroïne ou un héros de manga dans un décor japonais.

ARTICLE 2

Le concours de dessins MANGA est proposé aux jeunes :

- de 11 ans à 13 ans (1ère catégorie)
- de 14 ans à 16 ans (2ème catégorie).

ARTICLE 3 : Conditions de participation

- Les candidats doivent s'inscrire au concours de dessin auprès de la bibliothèque de leur commune de résidence, de l'établissement scolaire (CDI), ou des librairies Japanim (Saint-Brieuc) - Le Grenier (Dinan), **entre le 1er septembre et le 1er novembre 2015**. Ils ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois.
- Chaque participant ne peut présenter qu'un seul dessin derrière lequel seront précisés son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse personnelle, sa structure d'accueil (bibliothèque, collège, librairie Japanim ou Le Grenier).

ARTICLE 4 : Critères du dessin

- Le dessin respecte l'univers du manga et ne représente pas une planche de BD.
- Le dessin, de format portrait A4, sur une feuille blanche, est une création individuelle, sans aide de logiciels informatiques. Toute copie d'une œuvre existante est interdite et sera rejetée.
- La technique de dessin est le noir et blanc.
- Le personnage devra être représenté dans un décor japonais (ex : paysage, maison, ville...).

ARTICLE 5 : Première sélection des dessins

Chaque structure participante organise un comité de sélection qui devra choisir trois dessins dans chaque catégorie (11-13 ans, 14 - 16 ans), soit un total de six dessins qui viendront concourir au niveau départemental.

ARTICLE 6 : Dépôt des six dessins lauréats

Les six dessins originaux sont envoyés par courrier postal, à la Bibliothèque des Côtes d'Armor 2, avenue le chalutier le Forban BP 90120 - 22191 Plérin, entre les 5 et 10 novembre 2015.

ARTICLE 7 : Remise des prix départementaux

- Un jury composé de libraires, bibliothécaires, dessinateurs et présidé par le Vice-Président en charge de la Culture et du Patrimoine du Conseil départemental des Côtes d'Armor, élit dix dessins dans chaque catégorie, à partir du 16 novembre 2015.
- La remise des prix s'effectue le jeudi 26 novembre 2015, à Horizon, à Plédran, de 9h30 à 16h00. Plusieurs animations, ouvertes à des collégiens, sont programmées : ateliers avec des mangakas, univers du cosplay, découverte de fanzines Manga, table-ronde avec des auteurs, cinéma Manga.

ARTICLE 8 : Prix départementaux

Dix prix sont attribués à chaque catégorie (11-13 ans et 14-16 ans).

1er Prix : Une invitation pour deux personnes à la Japan Expo à Paris (transport et hébergement inclus)
2ème Prix : Une tablette graphique
3ème Prix : Un kit de dessin
4ème au 10ème prix : des chèques-culture de 30 euros.

ARTICLE 9 : Publication des dessins

Après la remise des prix départementaux, les dessins seront scannés pour être vus de tous sur le site de la Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor et intégrés à la sélection d'une valise Manga du département.

Coordination et renseignements :

Bibliothèque des Côtes d'Armor 2, avenue le chalutier Le Forban BP90120 22191 PLERIN
02 96 74 51 05

Bonne chance à tous !